

Déclaration consultative pour des pratiques internationales efficaces

Lutter contre la corruption et renforcer l'intégrité :
un défi contemporain pour la qualité et la crédibilité de
l'enseignement supérieur



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Institut international de
planification de l'éducation



Juillet 2016

Les idées et les opinions exprimées dans cette Déclaration sont celles des auteurs et ne représentent pas nécessairement celles de l'UNESCO, de l'IIPE ou du CHEA. Les appellations employées dans ce document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO, de l'IIPE ou du CHEA aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant à leurs frontières ou limites.

© 2016 Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et Conseil pour l'accréditation de l'enseignement supérieur. Tous droits réservés.

Les ouvrages de recherche, présentations, lettres d'information, déclarations consultatives, fiches d'information, brochures et rapports qui sont disponibles sur le site web du CHEA (hormis les publications payantes et notre base de données) peuvent être copiés et distribués, sous réserve (1) de ne pas modifier ou adapter les matériaux, (2) de ne pas utiliser les matériaux à des fins commerciales, (3) de mentionner explicitement le CHEA, et (4) d'informer les destinataires des restrictions du CHEA quant à l'utilisation des matériaux. Ceci constitue simplement un résumé de nos droits. Pour plus de détails, merci de vous référer à nos conditions d'utilisation des droits qui vous sont concédés.

La version officielle de la présente publication est en langue anglaise. Veuillez noter que des divergences pourraient exister entre la version officielle et toute autre version linguistique de la présente.



Préparé par Sir John Daniel,
Chercheur associé - Contact North | Contact Nord,
avec le Groupe d'experts réuni par l'IIPE-UNESCO et le CHEA/CIQG
en mars 2016 à Washington DC.

Table des matières

Lutter contre la corruption et renforcer l'intégrité	1
Tirer la sonnette d'alarme	2
Lignes directrices	3
Assurance qualité.....	4
Nouveaux prestataires d'enseignement supérieur	5
Exemples de corruption et mesures préventives	5
1. Combattre la corruption dans la réglementation des systèmes d'enseignement supérieur ..	6
2. Combattre la corruption chez les enseignants dans les établissements d'enseignement supérieur.....	6
3. Combattre la corruption dans les processus d'admission des étudiants et de recrutement.....	7
4. Combattre la corruption au moment de l'évaluation des étudiants.....	8
5. Combattre la corruption dans les titres et qualifications présentés.....	8
6. Combattre la corruption dans les travaux de recherche et les publications savantes.....	9
7. Combattre la corruption à travers des actions de sensibilisation du public.....	10
Étape Suivante: Appel à l'action.....	11
Annexe I: Matrice de mesures préventives efficaces engagées dans l'enseignement supérieur, par parties prenantes	12
Annexe II: Références choisies renvoyant à des affaires de corruption.....	20
Annexe III: Participants à la réunion sur la corruption	22

DÉCLARATION CONSULTATIVE POUR DES PRATIQUES INTERNATIONALES EFFICACES

Lutter contre la corruption et renforcer l'intégrité : un défi contemporain pour la qualité et la crédibilité de l'enseignement supérieur



Absentéisme, appropriation, détournement de fonds, dessous-de-table, corruption, extorsion, favoritisme, fraude, harcèlement, pots-de-vin, triche, tromperie, usurpation d'identité...

Il ne s'agit là que d'un florilège de pratiques malhonnêtes — souvent qualifiées, plus pudiquement, de « mauvaise conduite » ou de « tromperie » — qui sapent la qualité et la crédibilité de l'enseignement supérieur dans le monde. Le terme « corruption » désignera ici ce type de comportements dans le fonctionnement académique des établissements d'enseignement supérieur (EES).

Alarmés par la recrudescence d'articles de presse sur les pratiques corrompues dans le secteur de l'enseignement supérieur, l'Institut international de planification de l'éducation (IIPÉ) de l'UNESCO et le Groupe international d'assurance qualité du Conseil pour l'accréditation de l'enseignement supérieur des États-Unis (CHEA/CIQG) ont organisé une réunion d'experts à Washington les 30 et 31 mars 2016 sur le phénomène dynamique qu'est la corruption dans l'enseignement supérieur. Le groupe d'experts publie cette Déclaration consultative dans le but de tirer la sonnette d'alarme et d'inciter les acteurs de l'enseignement supérieur à combattre plus fermement la corruption académique. Les systèmes d'assurance qualité du secteur doivent assumer un rôle prépondérant dans cette bataille.

L'IIPÉ dispose d'une longue expérience en matière d'éthique et de corruption dans l'éducation, acquise à travers ses travaux de recherche et ses activités de renforcement des capacités. Il a analysé les processus internationaux d'assurance qualité interne et externe dans l'enseignement supérieur. Il sert également de centre d'échanges sur les stratégies de lutte contre la corruption dans l'éducation et la conception de dispositifs d'assurance qualité adaptés aux besoins de chaque pays.

Chef de file sur les questions et les politiques d'assurance qualité dans le monde, le CHEA/CIQG joue aussi un rôle de mobilisation des universitaires et d'autres acteurs de l'assurance qualité et de plateforme de dialogue et de discussion sur des enjeux clés en matière de qualité.

La rencontre de Washington s'inscrit dans la suite d'un forum sur les politiques de planification de l'intégrité dans l'enseignement supérieur organisé en mars 2015 à Paris par l'IIPÉ, qui avait mis en exergue le rôle de l'assurance qualité dans la lutte contre la corruption. Ses réflexions ont été en partie inspirées par une précédente Déclaration consultative, intitulée *Vers des pratiques efficaces : décourager les usines à diplômes dans l'enseignement supérieur*, publiée par l'UNESCO et le CHEA après un processus similaire en 2009. Comme le constatait cette Déclaration : « Les

usines à diplômes sont une forme émergente de corruption académique qui, malheureusement, va de pair avec l'élargissement de l'accès et de la participation à l'enseignement supérieur partout dans le monde. »

Dans ce contexte, la discussion a porté sur le rôle clé de l'assurance qualité dans la lutte contre la corruption et le renforcement de l'intégrité académique. Il est vite apparu cependant que si des dispositifs efficaces d'assurance qualité font partie intégrante de la solution à ce problème toujours plus prégnant, ils ne peuvent pas, seuls, le résoudre. La corruption affectant l'intégrité du fonctionnement académique des EES intervient à la fois en amont et en aval des actions menées par les organismes d'assurance qualité. En amont, cette corruption peut toucher les organes gouvernementaux et la société au sens large tandis qu'en aval, elle peut sévir à tous les niveaux des EES. D'où la nécessité d'une action de plus large envergure.

Tirer la sonnette d'alarme

Cette Déclaration consultative se veut un coup de semonce adressé aux acteurs de l'enseignement supérieur dans le monde — et, en particulier, aux organismes d'assurance qualité. D'une manière générale, les EES, les pouvoirs publics, les employeurs et la société tout entière, dans les pays développés comme dans les pays en développement, se montrent bien trop complaisants vis-à-vis de la multiplication des pratiques corrompues, soit qu'ils estiment que ces vices, observés ailleurs, ne les concernent pas, soit qu'ils fassent la sourde oreille malgré des rumeurs de mauvaises pratiques dans leurs propres structures. Il faut saluer le courage de cet universitaire chinois qui a décrit la corruption dans le système d'enseignement supérieur comme une « tumeur maligne ». Aux universitaires et responsables institutionnels d'autres pays de faire preuve de la même force morale.

Alors que pratiquement pas une semaine ne se passe sans que d'anciens responsables publics ne courent se mettre à l'abri après avoir été impliqués dans des affaires de pots-de-vin, de dissimulation d'avoirs à l'étranger, d'évasion fiscale, de harcèlement sexuel et d'autres comportements de ce type, pourquoi l'enseignement supérieur irait-il à contre-courant ?

Parmi les arguments à faire valoir se trouve le fait que, dans la plupart des domaines, ce seront des diplômés de l'université qui assumeront les commandes dans leurs pays respectifs et devront impulser le développement. Si pour eux, la corruption est un comportement normal, inscrit dans leur quotidien d'étudiants, ils seront moins enclins à éviter ce type de pratiques plus tard. En témoigne le commentaire de ce médecin indien qui, parce qu'il a dénoncé une fraude massive aux examens d'entrée à l'école de médecine, vit désormais sous protection policière : « On enseigne aux futurs médecins à tricher et à frauder avant même d'entrer à l'école. »

Un autre argument plaidant pour que l'on s'intéresse à la corruption dans l'enseignement supérieur tient au fait que les attentes d'une société ne pourront pas être satisfaites si les diplômés n'ont pas acquis les compétences que les EES sont censés leur enseigner. Le secteur de la santé n'est pas le seul domaine où la vie des individus est mise en danger si les praticiens ne maîtrisent pas les compétences pratiques et théoriques qu'ils sont censés avoir acquises conformément aux diplômes qui leur ont été délivrés par des EES accrédités. La corruption dans l'enseignement supérieur

entraîne un coût majeur pour la société. Pourtant, certains décideurs politiques — et parfois même des chefs d'État — plaident sans vergogne pour l'élargissement de l'enseignement supérieur alors même qu'ils sont eux-mêmes titulaires d'un diplôme « bidon » !

Lignes directrices

Cette Déclaration consultative entend proposer un certain nombre de lignes directrices fondamentales à l'intention des différentes parties prenantes afin d'adopter des pratiques internationales efficaces de lutte contre la corruption dans l'enseignement supérieur, en s'attachant au rôle central de l'assurance qualité. Elle contient une matrice répertoriant quelques grands enjeux, assortis de solutions pour y remédier.

En plus d'aborder la réglementation des systèmes d'enseignement supérieur et la sensibilisation de l'opinion publique, cette matrice traite de cinq fonctions académiques clés : l'organisation de l'enseignement ; le processus d'admission ; les examens et les évaluations ; la délivrance des diplômes et des certificats ; et les travaux de recherche/les publications (en se limitant aux thèses et aux publications universitaires). L'attribution et la gestion des contrats de recherche sont deux domaines où les risques de corruption sont importants, mais ils n'entrent pas dans le cadre couvert par cette Déclaration. Ne sont pas non plus abordées les opérations financières des EES.

Des sept groupes de parties prenantes identifiés dans la matrice, trois méritent une mention spéciale, à commencer par les étudiants qui, s'ils peuvent se livrer à des pratiques de corruption, sont par ailleurs de solides alliés pour contrer ces pratiques. Ils ont plus que quiconque intérêt à ce que l'EES où ils ont étudié conserve sa réputation d'honnêteté et de qualité puisque, toute leur vie, ils feront partie de ses « anciens élèves ». En outre, l'implication des étudiants dans les processus visant à éradiquer la corruption contribue à renforcer la transparence académique, autre arme importante pour promouvoir l'intégrité. La lumière du jour reste un excellent antiseptique !

Viennent ensuite les universitaires, qui sont au cœur de la prévention de la corruption dans les EES dans la mesure où ils interviennent dans les cinq fonctions académiques abordées dans la matrice. Dans la grande majorité des cas, les universitaires préfèrent sans aucun doute agir avec intégrité. Mais deux facteurs peuvent les pousser dans la mauvaise direction : la multiplication des contrats à temps partiel dans les pays développés et les salaires très bas dans bien des pays en développement, qui amoindrissent l'engagement affectif du personnel enseignant vis-à-vis des EES. Les formateurs qui doivent exercer plusieurs emplois pour joindre les deux bouts peuvent difficilement être accusés de ne pas prendre de risques pour défendre la réputation de tel ou tel établissement. Sans compter que les pressions de l'administration peuvent aussi saper la rigueur académique. Lorsqu'un EES a peur de perdre la source de revenu que constituent des étudiants peu qualifiés (souvent venus d'autres pays), la tentation est grande d'accorder un diplôme (d'infirmier, par exemple) même à un étudiant qui n'a pas le niveau. Les universitaires impliqués dans ce processus n'osent pas tirer la sonnette d'alarme par crainte de perdre leur emploi.

Enfin, les médias et les organisations de la société civile (OSC) peuvent jouer un rôle utile en dénonçant et, ce faisant, en décourageant les pratiques corrompues. Cela concerne aussi les médias sociaux, même si leur intervention peut être à double tranchant. Dans certains pays (le Nigéria par

exemple), des journalistes courageux relaient des cas de mauvaises pratiques de la part d'individus ou d'institutions. Ailleurs, le pouvoir ayant mis la presse en coupe réglée, les journalistes n'osent pas rapporter les faits.

Deux remarques s'imposent à propos de la portée internationale de cette Déclaration : premièrement, elle privilégie les enjeux académiques propres aux EES dans la plupart des pays. Aux États-Unis par exemple, l'industrie interuniversitaire d'athlétisme, immensément riche, est une source incroyable de corruption académique, mais il s'agit d'un problème plutôt national qu'international. Ensuite, les attitudes vis-à-vis de la moralité de certaines pratiques varient d'un pays à l'autre. Dans certaines régions, ce que certains considèrent être du plagiat sera vu par d'autres comme un moyen de rendre hommage à des figures d'autorité. Ailleurs, certains dénonceront du népotisme quand d'autres y verront le résultat d'un devoir familial et amical, qui consiste à trouver un emploi à ses proches. Dans de nombreux pays, le concept de « conflit d'intérêts » ne trouve aucun écho.

Aujourd'hui cependant, des millions d'étudiants quittent leur pays pour étudier à l'étranger. Ils doivent connaître à l'avance les comportements considérés comme malhonnêtes par leur établissement. De nombreux étudiants ont gâché leur carrière en étant sanctionnés pour des pratiques considérées comme normales chez eux.

Assurance qualité

L'assurance qualité — un thème central dans cette Déclaration consultative — est le lien entre les tentatives de lutte contre la corruption à la fois en amont et en aval. Une distinction est opérée ici entre assurance qualité externe (AQE), qui incombe aux organismes en relation avec des systèmes d'EES, et assurance qualité interne (AQI), organisée au sein de chaque EES. Dans les systèmes matures, le processus d'AQE qui « garantit » la qualité repose lourdement sur les dispositifs d'AQI, qui « contrôlent » la qualité dans un établissement, en émettant des avis à son sujet.

Pour garantir la qualité en général et lutter contre la corruption en particulier, il est indispensable que les EES favorisent une culture de la qualité au sein de l'institution, à travers notamment l'adoption d'un cadre d'AQI. Le premier des [Sept principes pour la qualité](#) définis par le CHEA/CIQG en 2015 rappelle que « la garantie et la mise en œuvre d'un enseignement supérieur de qualité relèvent de la responsabilité première du prestataire d'enseignement supérieur et de son personnel ».

L'assurance qualité externe peut utilement étayer le dispositif d'AQI. Mais à l'échelle planétaire, la tendance semble être à la réduction des activités d'AQE à mesure que les systèmes d'enseignement supérieur gagnent en maturité. Les processus d'AQE reposant « sur les risques » calent la fréquence et l'intensité de leur appréciation d'un EES sur la probabilité de voir cet établissement, en fonction de ses performances passées, développer des insuffisances qualitatives. Le risque de corruption fait rarement explicitement partie des critères d'appréciation. De même que les auditeurs externes d'entreprises incriminées dans des cas de fraude systématique sont souvent

pris au dépourvu, les organismes d'AQE chargés d'EES profondément corrompus ont rarement mis en garde contre les difficultés prévisibles. D'autant que, même si la plupart des pays se sont désormais dotés d'organismes d'AQE, la collaboration avec eux peut se faire, comme en Inde, sur la base du volontariat. Des systèmes solides d'AQI restent le meilleur rempart contre les insuffisances qualitatives et les pratiques corrompues.

Les dispositifs d'assurance qualité sont « supervisés » par les gouvernements qui, souvent, ont le pouvoir d'octroyer un permis d'exercice aux EES ou de les autoriser à délivrer des diplômes mais également d'instituer l'organisme d'AQE relevant de leur juridiction. Ces fonctions offrent de multiples occasions de corruption qui compromettent l'intégrité de tout le système d'enseignement supérieur. Il arrive qu'un permis soit accordé à un EES en échange d'un pot-de-vin ou que plusieurs personnes en conflits d'intérêt siègent néanmoins dans l'instance dirigeante de l'organisme d'AQE.

Lorsque la probité des dispositifs aval est forte, alors la responsabilité de la prévention de la corruption retombe, via les organismes d'AQE, sur les EES aux fonctions complexes et parties prenantes multiples. Deux évolutions récentes compliquent encore leur tâche : l'énorme appétit des jeunes des pays en développement pour les études supérieures, qui exerce d'immenses pressions sur les processus d'admission ; et la sophistication croissante des technologies de l'information et de la communication, qui connaissent de moins en moins les frontières, laquelle multiplie les possibilités de fraude dans tous les domaines.

Nouveaux prestataires d'enseignement supérieur

La dernière tendance à souligner ici concerne l'essor d'une offre d'enseignement supérieur d'un nouveau genre qui échappe au contrôle des systèmes établis d'enseignement supérieur — et a en général de bonnes raisons de vouloir rester en dehors des écrans radar officiels. Une partie de cette offre, à l'image des MOOC (Massive Open Online Courses), peut se développer de manière informelle au départ mais finit par être tentée par l'octroi de titres numériques, comme les *open badges*. La plupart de ces formations répondent à un véritable besoin et auraient tout à gagner d'une AQE pour garantir leur légitimité et leur probité et se distinguer, ce faisant, du monde opaque des usines à diplômes. Le CHEA/CIQG propose ce type de services d'AQE à travers sa [Quality Platform](#) dont une version pilote a été testée avec un prestataire chinois en 2015.

EXEMPLES DE CORRUPTION ET MESURES PRÉVENTIVES



Les exemples qui suivent de pratiques corrompues et de mesures préventives peuvent contribuer à la lutte contre la corruption académique. Ils ne sont donnés qu'à titre indicatif et recouvrent tout un éventail d'initiatives que les pouvoirs publics, les organismes d'assurance qualité, les établissements d'enseignement supérieur, le personnel enseignant et administratif, les étudiants, les journalistes, les OSC, les employeurs et les associations professionnelles pourraient envisager de prendre. La plateforme de ressources ETICO de l'IPE (<http://etico.iiep.unesco.org>) propose d'autres exemples spécifiques des pratiques corrompues dans l'éducation.

1. Combattre la corruption dans la réglementation des systèmes d'enseignement supérieur

Exemples de pratiques corrompues :

- Octroi à un établissement d'une autorisation de fonctionnement ou du pouvoir de sanctionner les études par un diplôme ou accréditation des programmes en échange de pots-de-vin ou de faveurs.
- Nomination dans les instances réglementaires et les conseils des EES d'individus non qualifiés ou présentant des conflits d'intérêt.
- Désignation d'un directeur d'EES sans respecter la procédure officielle.
- Ingérence politique ou commerciale dans les décisions des organismes d'assurance qualité.

Mesures préventives :

1. Instaurer des processus transparents de désignation des membres des conseils de direction de tous les organismes publics prenant part à la réglementation et à l'administration de l'enseignement supérieur.
2. Rejeter la candidature aux commissions d'assurance qualité d'individus présentant des conflits d'intérêt et souligner l'importance de l'intégrité dans les normes d'assurance qualité.
3. Sanctionner les hommes politiques, les responsables et le personnel des EES qui produisent des qualifications bidon.
4. Garantir le respect des procédures dans l'octroi d'une autorisation de fonctionnement, du pouvoir de sanctionner les études par un diplôme ou dans l'accréditation des programmes
5. Légiférer pour protéger les lanceurs d'alerte.
6. Sensibiliser davantage à la notion de conflits d'intérêt.

2. Combattre la corruption chez les enseignants dans les EES

Exemples de pratiques corrompues :

- Recrutement/promotion du personnel universitaire ou autre en fonction des pots-de-vin touchés, selon des critères de favoritisme ou à la suite d'un trafic d'influence.
- Absentéisme des enseignants qui ne remplissent pas leurs obligations contractuelles.
- Harcèlement sexuel ou autre du personnel et des étudiants.
- Modification de la note d'un étudiant en échange de faveurs, sexuelles notamment.
- Pression administrative sur le personnel enseignant pour relever les notes et, ce faisant, la notoriété de l'établissement.

Mesures préventives :

1. Instaurer un cadre d'AQI après consultation de toutes les parties prenantes.
2. Confier la supervision du cadre d'AQI à une personnalité à l'autorité reconnue.
3. Énoncer des politiques institutionnelles en matière de harcèlement, sexuel notamment, assorties de procédures d'application.
4. Recourir à des processus transparents de nomination du personnel universitaire et administratif.
5. Mettre en place des processus pour faire appel d'une décision académique ou administrative.

3. *Combattre la corruption dans les processus d'admission des étudiants et de recrutement*

Exemples de pratiques corrompues :

- Dépassement du nombre maximum d'inscription fixé par les pouvoirs publics et les organismes réglementaires.
- Publication d'annonces de recrutement frauduleuses.
- Versement de pots-de-vin au personnel chargé des admissions ou aux agents de recrutement.
- Présentation de transcriptions falsifiées ou de fausses lettres de recommandation.
- Participation à des réseaux de triche organisée pour les tests d'admission.

Mesures préventives :

1. Respecter nombre maximum d'inscription fixé par les pouvoirs publics, les organismes professionnels et les EES.
2. Publier les critères et les procédures d'admission, de passage d'une année à l'autre et de délivrance des certificats aux étudiants.
3. Surveiller le comportement du personnel/des agents de recrutement afin de vérifier qu'ils respectent les conditions posées par les EES et imposées par la loi.
4. Examiner les nominations dans les bureaux d'admission et offrir une formation et un soutien au personnel.
5. Faire ratifier les décisions d'admission par une deuxième personne (qui changera régulièrement).
6. Respecter les délais prévus dans les processus d'admission.
7. Appliquer des sanctions lourdes aux étudiants présentant un document falsifié ou bidon.
8. Inclure l'enseignement supérieur dans les dispositions de la législation sur la protection des consommateurs relatives au marketing et à la publicité.

4. Combattre la corruption au moment de l'évaluation des étudiants

Exemples de pratiques corrompues :

- Vente des sujets d'examen ou de documents en lien avec les examens et recours aux usines à mémoires.
- Versement de pots-de-vin aux surveillants et aux correcteurs.
- Usurpation d'identité lors d'une candidature et recours à des prête-plumes pour les devoirs.
- Plagiat et triche lors des contrôles continus, des devoirs et des examens.
- Incohérences et favoritisme dans l'attribution des notes.

Mesures préventives :

1. Adopter, publier et mettre en œuvre des codes de conduite régissant le comportement du personnel et des étudiants.
2. Informer les étudiants des sanctions encourues en cas de plagiat/triche et publier les procédures de dépôt de plaintes.
3. Garantir la sécurité des processus de conception et d'impression des sujets d'examen.
4. Affecter un nombre suffisant de surveillants, procéder à des contrôles d'identité et installer des caméras de vidéosurveillance.
5. Assurer l'anonymat des copies d'examen grâce à des codes-barres et surveiller les normes de notation.
6. Garantir la sécurité des dossiers des étudiants (autorisations d'accès restreintes et cybersécurité).
7. Nommer des examinateurs externes ou recourir à une double notation pour garantir la comparabilité des notes.

5. Combattre la corruption dans les titres et qualifications présentés

Exemples de pratiques corrompues :

- Recours aux usines à diplômes et à accréditation (voir la précédente publication de l'UNESCO/CHEA).
- Falsification des transcriptions et des diplômes.
- Fausses qualifications mises en avant dans les curriculum vitae et les candidatures à un emploi.
- Pressions politiques sur les EES pour qu'ils délivrent un diplôme à une figure en vue.

Mesures préventives :

1. S'assurer que les EES ont le pouvoir de délivrer les diplômes qu'ils proposent et que leurs programmes sont bien accrédités.
2. Élaborer des normes internationales de sécurité pour les documents relatifs aux diplômes supérieurs.
3. Inciter les pays à soutenir l'intégrité dans leurs propres processus d'accréditation des établissements.
4. Recourir à des technologies de vérification des documents pour simplifier les contrôles par les responsables des admissions, les employeurs, les fonctionnaires de l'immigration, etc.
5. Vérifier la validité des diplômes présentés dans un dossier d'admission à l'université et une candidature professionnelle.

6. Combattre la corruption dans les travaux de recherche et les publications savantes

Exemples de pratiques corrompues :

- Présentation de thèses traduites comme un travail original.
- Publication par les superviseurs de travaux de recherche effectués par les étudiants sans mention spécifique.
- Élimination de travaux rivaux par des comités scientifiques de revues.
- Fabrication de données ou de résultats.
- Suppression de résultats de recherche ne coïncidant pas avec différents intérêts, commerciaux notamment.

Mesures préventives :

1. Publier et mettre en œuvre des codes éthiques pour la recherche.
2. Instaurer un code de conduite pour la supervision des travaux de recherche.
3. Contrôler les thèses avec un logiciel anti-plagiat.
4. Encourager la publication d'articles dans des revues à comité de lecture libres d'accès.
5. Assurer une formation de base pour les chercheurs sur les notions de droits d'auteur et les ressources éducatives ouvertes.
6. Garantir la supervision juridique et éthique de tous les contrats de recherche parrainés par des entreprises commerciales.

7. Combattre la corruption à travers des actions de sensibilisation du public

Exemples de pratiques corrompues :

- Censure par la presse d'articles défavorables au gouvernement et aux hommes politiques en place.
- Publication par les EES de communiqués de presse trompeurs ou suppression des informations dérangeantes.

Mesures préventives :

1. Rendre les codes de conduite régissant le fonctionnement des organismes publics d'enseignement supérieur et des EES largement accessibles et vérifier leur mise en œuvre.
2. Faire siéger des étudiants et des professeurs dans les conseils des universités et d'autres structures de gouvernance des EES.
3. Pousser les enseignants à publier des articles sur les pratiques corrompues dans des journaux locaux, régionaux et internationaux.
4. Fournir des informations sur le statut d'accréditation et les performances en matière d'emplois des programmes d'étude.
5. Publier les résultats aux examens et mettre à disposition des informations sur les diplômés.
6. Effectuer des enquêtes anonymes auprès des étudiants/anciens élèves sur leur perception de la corruption dans leurs établissements respectifs et en diffuser les résultats.
7. Publier des classements d'EES en fonction de leur intégrité académique.

Étape Suivante: Appel à l'action

Les pouvoirs publics, les organismes d'assurance qualité et les établissements d'enseignement supérieur du monde entier doivent prendre davantage conscience de la perte de crédibilité, d'efficacité et de qualité de l'enseignement supérieur provoquée par la corruption, alors même que la place de ces établissements dans le développement n'a jamais été aussi cruciale qu'actuellement. Les organismes chargés de l'assurance qualité externe doivent s'efforcer de mieux balayer les risques de corruption dans leurs travaux tandis que les EES doivent s'assurer que leurs cadres d'assurance qualité interne sont également adaptés à la lutte contre la corruption. Les actions de formation et de soutien au personnel identifiant et dénonçant des pratiques corrompues doivent être renforcées.

Nous soutenons la traduction de cette Déclaration consultative dans les langues locales ainsi que sa diffusion systématique dans les réseaux nationaux et régionaux afin que le combat contre la corruption trouve sa place dans les ordres du jour des réunions et des conférences organisées partout dans le monde.

La corruption académique est un fléau qui n'épargne aucun pays, quel que soit son niveau de richesse. La constitution de réseaux d'organisations mobilisées contre la corruption et une collaboration resserrée entre pays du Nord et pays du Sud dans le but de renforcer les capacités à cet effet sont vivement recommandées. Le CHEA/CIQG et l'UNESCO-IPE réfléchiront à la manière de soutenir ces initiatives le mieux possible et continueront de publier des analyses sur la question.



ANNEXE I

Matrice de mesures préventives efficaces engagées dans l'enseignement supérieur, par parties prenantes

Combattre la corruption dans la réglementation des systèmes d'enseignement supérieur :	Gouvernements nationaux	Organismes d'assurance qualité	EES	Personnel enseignant et administratif	Étudiants	Médias/société civile	Employeurs & organisations professionnelles
Instaurer des processus transparents de désignation des membres des conseils de direction de tous les organismes publics prenant part à la réglementation et à l'administration de l'enseignement supérieur.	X	X		X	X	X	X
Rejeter la candidature aux commissions d'assurance qualité d'individus présentant des conflits d'intérêt et souligner l'importance de l'intégrité dans les normes d'assurance qualité.	X	X	X			X	X
Sanctionner les hommes politiques, les responsables et le personnel des EES qui produisent des qualifications bidon.	X	X	X			X	
Garantir le respect des procédures dans l'octroi d'un permis d'exercice, du pouvoir de sanctionner les études par un diplôme ou dans l'accréditation des programmes	X	X	X			X	X
Légiférer pour protéger les lanceurs d'alerte.	X		X	X		X	X
Sensibiliser davantage à la notion de conflits d'intérêt.	X	X	X	X	X	X	X

ANNEXE I (suite)

Matrice de mesures préventives efficaces engagées dans l'enseignement supérieur, par parties prenantes

Combattre la corruption chez les enseignants dans les EES :	Gouvernements nationaux	Organismes d'assurance qualité	EES	Personnel enseignant et administratif	Étudiants	Médias/société civile	Employeurs & organisations professionnelle
Instaurer un cadre d'AQI après consultation de toutes les parties prenantes.			X	X	X		X
Confier la supervision du cadre d'AQI à une personnalité à l'autorité reconnue.			X				
Énoncer des politiques institutionnelles en matière de harcèlement, sexuel notamment, assorties de procédures d'application.			X	X	X		
Recourir à des processus transparents de nomination du personnel universitaire et administratif.			X	X		X	
Mettre en place des processus pour faire appel d'une décision académique ou administrative.			X	X	X		

ANNEXE I (suite)

Matrice de mesures préventives efficaces engagées dans l'enseignement supérieur, par parties prenantes

Combattre la corruption dans les processus d'admission des étudiants et de recrutement :	Gouvernements nationaux	Organismes d'assurance qualité	EES	Personnel enseignant et administratif	Étudiants	Médias/société civile	Employeurs & organisations professionnelles
Respecter nombre maximum d'inscription fixé par les pouvoirs publics, les organismes professionnels et les EES.	X	X	X			X	X
Publier les critères et les procédures d'admission, de passage d'une année à l'autre et de délivrance des certificats aux étudiants.		X	X	X		X	X
Surveiller le comportement du personnel/des agents de recrutement afin de vérifier qu'ils respectent les conditions posées par les EES et imposées par la loi.	X	X	X	X		X	X
Examiner les nominations dans les bureaux d'admission et offrir une formation et un soutien au personnel.			X				
Faire ratifier les décisions d'admission par une deuxième personne (qui changera régulièrement).		X	X				
Respecter les délais prévus dans les processus d'admission.		X	X	X			
Appliquer des sanctions lourdes aux étudiants présentant un document falsifié ou bidon.		X	X			X	
Inclure l'enseignement supérieur dans les dispositions de la législation sur la protection des consommateurs relatives au marketing et à la publicité.	X	X				X	

ANNEXE I (suite)

Matrice de mesures préventives efficaces engagées dans l'enseignement supérieur, par parties prenantes

Combattre la corruption au moment de l'évaluation des étudiants :	Gouvernements nationaux	Organismes d'assurance qualité	EES	Personnel enseignant et administratif	Étudiants	Médias/société civile	Employeurs & organisations professionnelles
Adopter, publier et mettre en œuvre des codes de conduite régissant le comportement du personnel et des étudiants.	X	X	X	X	X		X
Informers les étudiants des sanctions encourues en cas de plagiat/triche et publier les procédures de dépôt de plaintes.			X	X	X	X	
Garantir la sécurité des processus de conception et d'impression des sujets d'examen.		X	X				X
Affecter un nombre suffisant de surveillants, procéder à des contrôles d'identité et installer des caméras de vidéosurveillance.		X	X	X			
Assurer l'anonymat des copies d'examen grâce à des codes-barres et surveiller les normes de notation.		X	X	X			X
Garantir la sécurité des dossiers des étudiants (autorisations d'accès restreintes et cybersécurité).		X	X				
Nommer des examinateurs externes ou recourir à une double notation pour garantir la comparabilité des notes.		X	X	X			X

ANNEXE I (suite)

Matrice de mesures préventives efficaces engagées dans l'enseignement supérieur, par parties prenantes

Combattre la corruption dans les titres et qualifications présentés :	Gouvernements nationaux	Organismes d'assurance qualité	EES	Personnel enseignant et administratif	Étudiants	Médias/société civile	Employeurs & organisations professionnelles
S'assurer que les EES ont le pouvoir de délivrer les diplômes qu'ils proposent et que leurs programmes sont bien accrédités.	X	X	X			X	X
Élaborer des normes internationales de sécurité pour les documents relatifs aux diplômes supérieurs.	X	X	X				X
Inciter les pays à soutenir l'intégrité dans leurs propres processus d'accréditation des établissements.	X	X					X
Recourir à des technologies de vérification des documents pour simplifier les contrôles par les responsables des admissions, les employeurs, les fonctionnaires de l'immigration, etc.	X	X	X			X	X
Vérifier la validité des diplômes présentés dans un dossier d'admission à l'université et une candidature professionnelle.	X	X	X	X	X	X	X

ANNEXE I (suite)

Matrice de mesures préventives efficaces engagées dans l'enseignement supérieur, par parties prenantes

Combattre la corruption dans les travaux de recherche et les publications savantes :	Gouvernements nationaux	Organismes d'assurance qualité	EES	Personnel enseignant et administratif	Étudiants	Médias/société civile	Employeurs & organisations professionnelles
Publier et mettre en œuvre des codes éthiques pour la recherche.	X	X	X	X	X	X	X
Instaurer un code de conduite pour la supervision des travaux de recherche.		X	X	X	X		
Contrôler les thèses avec un logiciel anti-plagiat.		X	X	X	X		
Encourager la publication d'articles dans des revues à comité de lecture libres d'accès.	X		X	X	X	X	X
Assurer une formation de base pour les chercheurs sur les notions de droits d'auteur et les ressources éducatives ouvertes.			X	X	X		
Garantir la supervision juridique et éthique de tous les contrats de recherche parrainés par des entreprises commerciales.			X			X	

ANNEXE I (suite)

Matrice de mesures préventives efficaces engagées dans l'enseignement supérieur, par parties prenantes

Combattre la corruption à travers des actions de sensibilisation du public :	Gouvernements nationaux	Organismes d'assurance qualité	EES	Personnel enseignant et administratif	Étudiants	Médias/ société civile	Employeurs & organisations professionnelles
Rendre les codes de conduite régissant le fonctionnement des organismes publics d'enseignement supérieur et des EES largement accessibles.	X	X	X			X	X
Faire siéger des étudiants et des professeurs dans les conseils des universités et d'autres structures de gouvernance des EES.	X	X	X	X	X	X	
Pousser les enseignants à publier des articles sur les pratiques corrompues dans des journaux locaux, régionaux et internationaux.			X	X		X	
Fournir des informations sur le statut d'accréditation et les performances en matière d'emplois des programmes d'étude.		X	X			X	X
Publier les résultats aux examens et mettre à disposition des informations sur les diplômés.			X				
Effectuer des enquêtes anonymes auprès des étudiants/anciens élèves sur leur perception de la corruption dans leurs établissements respectifs et en diffuser les résultats.			X		X	X	
Publier des classements d'EES en fonction de leur intégrité académique.		X	X			X	

ANNEXE II

RÉFÉRENCES CHOISIES RENVOYANT À DES AFFAIRES DE CORRUPTION ¹

Abd El-Galil, T. (2015). Master's degree programs in Egypt plagued by corruption. *Al-Fanar Media*. Consulté le 18 avril 2016 sur <http://www.al-fanarmedia.org/2015/06/masters-degree-programs-in-egypt-plagued-by-corruption/>

BBC News. (2015). *Vyapam: India's deadly medical school exam scandal*. Consulté le 18 avril 2016 sur <http://www.bbc.com/news/world-asia-india-33421572>

Besser, L.; Cronau, P. (2015). Degrees of deception. *Four Corners Video*, Australian Broadcasting Corporation (ABC). Consulté le 18 avril 2016 sur <http://www.abc.net.au/4corners/stories/2015/04/20/4217741.htm>

CafeBabel. (2010). 'University mafia' cut corners in Czech Republic, Slovakia, Germany and France. (Degree mills in Europe). Consulté le 23 avril 2016 from <http://www.cafebabel.co.uk/article/university-mafia-cut-corners-in-czech-republic-slovakia-germany-and-france.html>

Dube, D. (2015). Bogus education rife. *The New Age*, (South Africa). Consulté le 18 avril 2016 sur <http://www.thenewage.co.za/bogus-education-rife/>

Fursova, V.; Simons, G. (2014). Social problems of modern Russian higher education: the example of corruption. *International Education Series*, 7(10).

Idoniboye-Obu, S.A. (2014). Corruption in higher education in Nigeria: prevalence, structures and patterns among students of higher education institutions in Nigeria. *PhD thesis, University of Kwazulu-Natal*, Afrique du Sud. Consulté le 18 avril 2016 sur http://researchspace.ukzn.ac.za/xmlui/bitstream/handle/10413/12355/Idoniboye-Obu_Sakiemi_A_2015.pdf?sequence=1

Kigotho, W. (2013). Corruption is eroding higher education's benefits. *University World News, Africa*. Consulté le 18 avril 2016 sur <http://www.universityworldnews.com/article.php?story=20131001160142405>

Loussikan, K. (2015). Detecting essay fraud. *Inside Higher Ed*. Consulté le 18 avril 2016 sur <https://www.insidehighered.com/news/2015/06/18/international-network-shows-difficulty-detecting-student-ghostwriting>

MacAskil, A.; Stecklow, S.; Miglani, S. (2015). Broken health: Rampant fraud at medical schools leaves Indian healthcare in crisis. *Reuters*. Consulté le 18 avril 2016 sur <http://www.reuters.com/investigates/special-report/india-medicine-education/>

¹ Le CHEA et l'IIPE ne peuvent garantir l'exactitude des informations contenues dans ces articles.

ANNEXE II

RÉFÉRENCES CHOISIES RENVOYANT À DES AFFAIRES DE CORRUPTION (suite)

Maina, S.B. (2015). Certificates of doom: how universities and colleges sell diplomas and clean up degrees. *NTV video*, Daily Nation, Kenya. Consulté le 18 avril 2016 sur <http://www.nation.co.ke/news/How-universities-and-colleges-sell-diplomas-and-clean-up-degrees/-/1056/2609982/-/8w4ueaz/-/index.html>

Mohamedbhai, G. (2016). The scourge of fraud and corruption in higher education. *International Higher Education*, 84, 12-14.

Molefe, R. (2015). 42 bogus universities and colleges shut down. *The New Age* (Afrique du Sud). Consulté le 18 avril 2016 sur <http://www.pressreader.com/south-africa/the-new-age-free-state/20150522/281599534087556/TextView>

Osipian, A.L. (2009, May) Investigating corruption in American higher education: the methodology: Evolving Trends in Higher Education, Corruption and American Higher Education, *The FedUni Journal of Higher Education*, 49-81.

Osipian, A.L. (2016). Corruption scandal in the Far East, *University World News* Issue #410. <http://www.universityworldnews.com/article.php?story=20160419152126958>

Redden, E.; Jaschik, S. (2015). Indicted for cheating. *Inside Higher Ed*. Consulté le 18 avril 2016 sur <https://www.insidehighered.com/news/2015/05/29/chinese-nationals-indicted-elaborate-cheating-scheme-standardized-admissions-tests>

Slovak Spectator (2016). UPJŠ's Medical Faculty accused of corruption (bribery in testing and examinations). Consulté le 23 avril 2016 sur <http://spectator.sme.sk/c/20098587/upjss-medical-faculty-accused-of-corruption.html>

Yang, Rui. (2015, printemps). Corruption in China's higher education system: A malignant tumor. *International Higher Education*, 39, 18-20.

ANNEXE III

PARTICIPANTS À LA RÉUNION SUR LA CORRUPTION

Mme Carolyn Campbell
Consultante principale
The Observatory on Borderless Higher Education
Redhill Chambers
2d High Street, Redhill Surrey RH1 1RJ
ROYAUME-UNI
Carolyn.Campbell@obhe.ac.uk

Sir John Daniel (co-président & rapporteur)
Chercheur associé - Contact North | Contact Nord
#205-3133 Cambie St.
Vancouver, BC
V5Z 4N2
CANADA
odlsirjohn@gmail.com

Mme Irene Glendinning
Directrice académique
Faculté d'ingénierie et d'informatique
Université de Coventry
Priory Street
Coventry, CV1 5FB
ROYAUME-UNI
csx128@coventry.ac.uk

Professeur Vasil Gluchman
Doyen de la Faculté de philosophie
Université de Presov
ulica 17. novembra
080 01 Prešov
SLOVAQUIE
vasil.gluchman@unipo.sk

M. Dale Gough
Directeur, Services internationaux
American Association of College Registrars
and Admission Officers
One Dupont Circle NW, Suite 520
Washington, DC 20036.
ÉTATS-UNIS
goughd@aacrao.org

Professeur Ahmad Jammal
Directeur général de l'enseignement supérieur
Ministère de l'éducation et de l'enseignement
supérieur
GDHE, Habib Abi Chahla Street
Beside UNESCO Palace
Beyrouth
LIBAN
ajammal@higher-edu.gov.lb

Professeur Goolam Mohamedbhai
Couacaud Lane
Sivananda Street
Rose-Hill
71368 MAURICE
g_t_mobhai@yahoo.co.uk

Professeur Peter Okebukola
Vice-chancelier de l'Université de Crawford &
Président du Conseil
Apostolic Faith Campground
Anthony Village, Lagos
NIGÉRIA
pokebukola@yahoo.com

Dr Elizabeth H. Sibolski
Présidente, Middle States Commission on Higher
Education
3624 Market Street
2nd Floor West
Philadelphia, PA 19104
ÉTATS-UNIS
esibolski@msche.org

Professeur N.V. Varghese
Directeur, Centre for Policy Research in Higher
Education (CPRHE)
NUEPA
17-B, Sri Aurobindo Marg
New Delhi-110016
INDE
nv.varghese@nuepa.org

PARTICIPANTS À LA RÉUNION SUR LA CORRUPTION

Conseil pour l'accréditation de l'enseignement supérieur (CHEA)

Mme Judith Eaton
Présidente
CHEA
One Dupont Circle NW, Suite 510
Washington DC 20036-1135
ÉTATS-UNIS
eaton@chea.org

Mme Stamenka Uvalic-Trumbic
Groupe international de qualité (CIQG) du CHEA
2, boulevard Exelmans
75016 Paris
suvalictrumbic@gmail.com

Institut international de planification de l'éducation (IIEP-UNESCO)

Mme Muriel Poisson (co-présidente)
Responsable p.i., Equipe recherche et développement
IIEP-UNESCO
7-9 rue Eugène Delacroix
75116 Paris
FRANCE
m.poisson@iiep.unesco.org

Mme Michaela Martin
Spécialiste de programme
IIEP-UNESCO
7-9 rue Eugène Delacroix
75116 Paris
FRANCE
m.martin@iiep.unesco.org



**Organisation des Nations Unies pour l'éducation,
la science et la culture**

7, Place Fontenoy
75007 Paris, France
(TEL) +33 (0) 1 45 68 10 00
(FAX) +33 (0) 1 45 67 16 90
Site web: www.unesco.org

Institut international de planification de l'éducation

IIPE-UNESCO
7-9, rue Eugène Delacroix
75116 Paris, France
(TEL) +33 (0) 1 45 03 77 00
(FAX) +33 (0) 1 40 72 83 66
Site web: www.iiep.unesco.org

**Conseil pour l'accréditation de l'enseignement supérieur
Groupe international sur la qualité**

CHEA/CIQG
One Dupont Circle NW, Suite 510
Washington, DC 20036
(TEL) 202-955-6126
(FAX) 202-955-6129
Site web: www.chea.org
